

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers : en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

Date de convocation : 07/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de Septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de NEUVILLER-LA-ROCHE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André WOLFF, Maire

Etaient présents : M. André WOLFF, M. Raymond GRANDGEORGE, M. Daniel BERNARD, Mme Marina BOHY, Mme Laurence JEUNESSE, M. Erwin JOST, Mme Sylvie JOUANNY, M. Thierry THOUVENIN, M. Pierre-Yves FABRE

Etaient absents Mme Stéphanie CANET (procuration à M. Pierre-Yves FABRE), Mme Charlène REMY (procuration à Mme Sylvie JOUANNY)

Assistait à la réunion :

Mme Célia LE MOUILLOUR Adjoint administratif contractuel.

Le Conseil a désigné pour secrétaire Mme LE MOUILLOUR Célia, adjoint administratif.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 AOÛT 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 01 Août 2022 est approuvé à l'unanimité.

DCM 2022-047

PLACE DES FONTAINES : CONTRACTION D'UN PRÊT RELAIS AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Le Conseil Municipal de la Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE, après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Épargne,

- **ANNULE** la précédente délibération DCM2022-007 Place des fontaines : décision de principe d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne

- **VALIDE** la réalisation d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne, qui est adapté aux attentes de fonds des subventions et de la FCTVA, dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- Montant : **100 000 €**
- Durée : 3 ans
- Taux fixe de : **2,00 %**
- Échéances trimestrielles pour les intérêts et au fur et à mesure des rentrées de recettes pour le capital sans frais ni indemnités.
- Date de déblocage : dans un délai de 6 mois après la signature du contrat
- Frais de dossier : néant (à titre exceptionnel car le prêt 253607G a été annulé d'office et 250 € de frais de dossier ont été déjà prélevés le 14/02 au titre du précédent dossier)

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues dans le contrat.

DCM 2022-048

AGREMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DU MERCAHON - MODIFICATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFORMEMENT aux dispositions du Cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

VU la nouvelle proposition de liste d'associés transmis par M. le Président de l'Association de Chasse du Mercahon, rendue nécessaire suite à l'agrément sollicité de Monsieur Thierry UETTWILLER, domicilié 24 rue de Nice à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400)

VU la nouvelle proposition de liste d'associés transmis par M. le Président de l'Association de Chasse du Mercahon, rendue nécessaire suite à la radiation de Monsieur Cédric KENCK en qualité de membre associé.

APPROUVE les personnes suivantes en qualité de membres associés de l'Association de Chasse du Mercahon :

- M. BONNORD Laurent
- M. DALVAI Philippe
- M. KAPPS Hubert
- M. KNITTEL Thierry
- M. LERDUNG Jérôme
- M. REGENASS Bernard
- M. REUTHER Pierre
- M. SCHMIDT Michaël
- M. SCHMITT Christian
- M. UETTERWILLER Thierry
- M. ZUND Pitt.

Le garde-chasse bénévole assermenté est Monsieur SCHNEIDER Frédéric

DCM 2022-049

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022 A L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU COEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les actions menées par l'association des restaurants du cœur et notamment la distribution de colis de dépannage, dont certaines familles de la commune sont susceptibles d'être bénéficiaires,

- **DECIDE** de verser un montant de 200 € (Deux cent euros) à cette association à titre de subvention exceptionnelle pour l'année 2022. Ce montant sera inscrit au budget à l'article 6574.

TRAVAUX COMMUNAUX :

- **Préau** : Le bois pour le Préau de la Place des Fontaines est coupé pour Loïc JOUANNY. La pose du toit végétalisé sur le préau se fera au mois de novembre si les conditions climatiques nécessaires sont réunies. Si cela n'est pas le cas il sera posé au printemps 2023.

-**Mur rue de la Cascade** : sa remise en état devrait être faite prochainement.

-**Logement communal 158** : Concernant le logement communal au 158 rue de la Serva, l'entreprise DOLLE électricité va bientôt terminer le chantier la concernant. Un devis pour renouveler les revêtements de sol va être sollicité.

-**Toiture de la salle de Musique** : L'entreprise Halter de Wildersbach va reprendre le toit de l'entrée de la salle de musique qui a été abîmé par la grêle.

-**Matériel école maternelle** : Patrick IDOUX a révisé tous les vélos et trottinettes de l'école maternelle.

DIVERS / COMMUNICATIONS

- **Façade de la Salle des Fêtes** : Dans le cadre du projet de réfection des façades de la salle des fêtes, le maire informe que le devis fait par l'entreprise KERN s'élève à 17 980€ HT. Il intègre le ravalement de l'ensemble des façades de la salle des fêtes.

-**Défibrillateur** : Une formation pour le défibrillateur va être proposée prochainement aux élus intéressés, au personnel communal et aux membres d'associations locales intéressés.

-**Electricité publique** : un court débat est lancé sur l'éclairage public, dans la perspective d'une éventuelle obligation de limitation. Pour une petite collectivité comme Neuville, chacun convient que les économies d'avèreraient relativement dérisoires, d'autant que les ampoules en place ont été adaptées pour une consommation moindre. Une coupure totale durant une partie de nuit risque par ailleurs de poser des questions sécuritaires ainsi qu'un problème dans le déplacement des services d'urgence.

-**Réunion publique** : Une réunion publique va être proposée au mois de novembre, une date sera fixée courant octobre.

-**SIVOM** : Il y aura des travaux d'assainissement supervisés par le SIVOM et réalisés par l'entreprise SADE de Fegersheim dans la rue de la Chapelle

-**Repas des aînés** : Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal pour l'éventuelle reprise du repas offert aux aînés pour les fêtes de fin d'année.

-**Plan de distribution départemental des comprimés d'iodure de potassium** : le plan sera rédigé et transmis à la sous-préfecture après la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Echange avec Mr Laurent BONNORD président de l'association de chasse du Mercathon et Mr Michael SCHMIDT, vice-président de l'association

Les plans de chasse étant respectés par l'association locataire, des échanges liés aux différents aspects de cette activité ont permis d'évoquer et lever en toute franchise et dans un respect mutuel certaines incompréhensions pouvant éventuellement exister, de part et d'autre.

-Il est rappelé que le bail de la chasse se terminera en 2024 (location de la chasse tous les 9 ans)

-L'association évoque les difficultés rencontrées pour trouver des partenaires ayant un état d'esprit fidèle aux valeurs de l'association. C'est la raison pour laquelle des modifications ont lieu assez fréquemment au sein de la liste des membres de l'association.

-Les panneaux sont mis avant chaque chasses ou battues ou poussées. Mais il n'y a pas la possibilité d'en mettre à chaque entrée de petits sentiers.

-Suite aux échanges et aux remarques concernant la circulation en nombre des véhicules, et suites aux info apportés par Mr Bonnord, il a été décidé de prévoir un rappel de respect et de sensibilisation aux sociétaires.

-Quand le village organise des événements, une invitation peut être faite aux membres de l'association pour que le relationnel puisse se mettre en place entre les villageois et les chasseurs.

-Le Commune va mettre en place un système de communication pour prévenir les propriétaires de chevaux de la commune en cas de battue autour du village. L'affichage des différentes battues se fera toujours sur les panneaux d'informations situés 100 Place de l'Eglise et 158 rue de la Serva à Neuville-La-Roche.

-Les restes de miradors démolis en tas vont être enlevés par l'association prochainement (en attente d'autorisations de l'ONF).

-Une rencontre avec les élus, les membres associés de l'association et l'ONF est proposée. Une date sera à définir pour le printemps 2023.

La séance du conseil Municipal est levée à 22h15.
Emargements des membres présents au conseil municipal - Séance du Lundi 14 août 2022

M. BERNARD Daniel	Mme BOHY Marina	Mme CANET Stéphanie <i>Absente excusée ayant donné procuration à Mr FABRE Pierre-Yves</i>
M. FABRE Pierre-Yves	M. GRANDGEORGE Raymond	Mme JEUNESSE Laurence
M. JOST Erwin	Mme JOUANNY Sylvie	Mme REMY Charlène <i>Absent excusé ayant donné procuration à Mme JOUANNY Sylvie</i>
M. THOUVENIN Thierry	M. WOLFF André	Mme LE MOUILLOUR Célia, secrétaire